

PROCÉDURE DE PROTECTION INTERNATIONALE EN POLOGNE

INTÉGRATION

DÉPART

LA DÉCISION POSITIVE fait naître un droit de séjour en Pologne et lance le processus d'intégration qui dure 12 mois.

LA DÉCISION NÉGATIVE oblige de quitter la Pologne dans un délai de 30 jours.

L'Office devrait rendre sa décision dans un délai de 6 mois.



Ce délai peut être prolongé.

La demande de protection internationale est soumise

à la frontière ou dans une poste des Garde-frontières.

Votre demande est transmise par les Garde-frontières auprès de l'Office des étrangers.

L'Office va communiquer la décision dans laquelle il va accorder ou refuser d'accorder la protection internationale.

Vous avez le droit de recours de la décision négative auprès du Conseil des Réfugiés dans un délai de 14 ou 7 jours.

Le Conseil des réfugiés va adopter une autre décision. Elle peut être positive ou négative.

Le Tribunal Administratif de Voïvodie rendre un jugement.

Vous pouvez présenter une plainte devant le Tribunal Administratif de Voïvodie à Varsovie dans un délai de 30 jours.

Plakat został przygotowany w ramach projektu „Lotni prawnicy – pomoc i informacja prawna”. Bezpieczna przystań. Projekt współfinansowany z Programu Krajowego Funduszu Azylu, Migracji i Integracji oraz budżetu państwa. Wyłączna odpowiedzialność za wyrażone opinie spoczywa na autorze i Komisja Europejska oraz Ministerstwo Spraw Wewnętrznych i Administracji nie ponoszą odpowiedzialności za sposób wykorzystania udostępnionych informacji.